

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 155^{ème} réunion du 06/09/2019.

I – Registres d’accessibilité du public (Drfip Paris)

1) Les règles d’accessibilité appliquées à Paris sont celle des **ERP 5** (établissements recevant un public n’excédant pas 200 usagers simultanément).

L’administration pense que le seuil n’est pas dépassé même sur les sites recevant plus de 200 personnes en un jour, compte tenu de l’étalement des visites et de la gestion des flux par le vigile, par exemple sur **Argonne** (il empêche de nouvelles entrées avant la saturation du hall). L’Inspecteur de Santé et Sécurité du Travail a cependant souhaité que la fréquentation soit vérifiée.

Selon l’administration, il s’agit seulement des usagers venus pour la mission fiscale, et non des consommateurs extérieurs des restaurants administratifs.

2) Les règles d’accessibilité ne sont qu’une des conséquences du classement d’un bâtiment. Elles impliquent la rédaction de **registres d’accessibilité du public**, indiquant à celui-ci les modalités d’accès.

Ce qui implique que la personne est déjà entrée dans l’immeuble. L’accessibilité réglementaire requise est de permettre à une personne de rentrer dans les bâtiments, éventuellement avec une assistance.

L’accessibilité ne concerne que les espaces d’accueil.

L’administration n’est pas tenue de rendre accessible les espaces interdits au public, ni un immeuble entier

Accessibilité aux fauteuils roulants. Pas de différence de niveau > 2 cm.



Cependant, elle fait **ponctuellement, sur demande**, des **travaux pour faciliter l’accès d’agents moins mobiles** à leur lieu de travail.(ne pas hésiter à consulter **FO FINANCES Chsct** à ce sujet).

L’administration a conçu ses registres en interne, grâce aux attestations d’une société experte dont elle s’est servie pour y reporter les données.

3) Des **formations** sont proposées aux agents du site, pour faciliter la réception des publics particuliers. La **correspondante handicap** a rappelé qu’elle fait des appels à candidature réguliers pour des stages en langue des signes.

4) L’administration fait divers **travaux d’adaptation pour l’accès du public**. A **BEURET**, une pente sera refaite, pour que ce soit très lisse et qu’il n’y ait pas de ressaut. Une couche rugueuse sera ajoutée, pour que ce ne soit pas glissant en cas de pluie.

II - Toutes directions : Point budgétaire (les dépenses suivantes devraient être approuvées).

A) PROPOSITIONS SUR PRECONISATIONS MEDICALES (pour en avoir, voir son **médecin de prévention**)

1) **DNVSE**

Acquisition de fauteuils E 8 : avec ou sans tête, renfort lombaire

2) **DRFIP**

a) **Réaumur**. Stock de 95 fauteuils E8 sans tête avec soutien lombaire, de 20 fauteuils « Please » avec tête, et 15 fauteuils Please

b) **Sand** – 2 plans de travail réglables

c) **Eugène Carrière** – Bureau droit Epure

d) **Réaumur** 13 repose-pieds et repose jambes ;10 poires pour fauteuil RH 400

Bras supports écrans (simples ou doubles)

e) Tolbiac . Bloc d'acquisitions en vue d'une prise de poste d'agent (fauteuil roulant électrique d'intérieur) à usage	professionnel interne ; casque Jabra évolué, formation 2 jours au logiciel Dragon). . Lampes de bureau sur socle...
--	--

B) PROPOSITIONS directions (sans préconisations médicales, et pour Réaumur ici).

1) Installation de stores vénitiens (bureau 632 bis) 2) Pose de toiles occultantes (bureaux 102, 104, 104b, 106, 108 et 160)	3) Pose d'un film adhésif à l'infirmierie 1er étage - CABS
--	--

III – Examen des registres de santé et sécurité du travail (RSST), 2ème trim., la douane domine.

1) Nombre d'observations d'agents sur les registres. 120 observations ont été mentionnées sur les registres de l'ensemble des directions pour le 2 ^e trimestre : 91 observations à la Douane 1 observation à la DSFP 26 observations à la DRFIP 2 observations à la DNVSF Les observations des douanes (qui ont pourtant 10 fois moins d'effectifs que la Drfip) dominant donc, malgré les démarches de la direction depuis plusieurs années. La BSITM concentre à elle seule 15 observations. 2) Des agents de la brigade BSITM mandatés par un syndicat ont confirmé les difficultés et insisté sur la vétusté des locaux. Ils se sont aussi inquiétés de la disponibilité du matériel dédié au Brexit.	Ils ont rappelé les agressions survenues sur le parcours pour aller à leur nouveau parking (Frantz Liszt), à cause de la masse de marginaux et de petits trafiquants sur le chemin. La direction a indiqué que : . les équipements de détaxe (aubette - informatique - électrique....) sont prêts. . un 2ème lieu de vie était encore recherché, en vue de faire des travaux (cela pourrait être les locaux Régus situés dans la gare même, mais rien n'est arrêté). . Des contacts avec la SnCF ont conduit à l'octroi de 15 places supplémentaires de parking aux douanes (en plus des 5 déjà disponibles appartenant au service) mais la prudence commande d'attendre la formalisation par contrat de l'engagement, avant d'officialiser la décision. Les encadrants décideront de leur répartition aux agents.
--	--

IV – Questions diverses

1) ARGONNE . Recrutement d'un 2ème vigile (payé Drfip) permanent à l'entrée principale. Le vigile actuel était absent à certaines heures, et les incidents ont suscité des droits d'alerte (dont FO Dgfip le 04/03/2019). 2) BSITM. (douane) Des détecteurs installés au-dessus	des chaînes de scanners. Leur fonction reste un mystère. 3) Immeuble Vitalys (douane). La nacelle destinée au nettoyage des vitres fonctionne. Mais elle ne pourra servir dans la partie arrondie de la façade.
--	---

V - FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau. N'hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES), Pascale Brizio (Douanes).**

fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION (à renvoyer à : **FO DGFIP Paris**,
94 rue Réaumur, 75002 Paris)



NOM : PRENOM :
GRADE :
AFFECTATION :
déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**
Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (pour connaître le barème, nous contacter)